

Délibération n°062/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

Date de convocation : 8 avril 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 8 avril 2025

Nombre de présents : 51
Nombre de pouvoirs : 14
Nombre de votants : 65

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du huit avril deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHOUBARD Nadia, COMANDRÉ Edith, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, RIGAULT Jean-Michel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VAN DAMME Hervé, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BEUJARD Maryse (pouvoir à M. Drouhin), BECKER Cécile, CHANTEMILLE Sophie (pouvoir à Mme Brousseau), CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), COUET Micheline, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Massé), DESNOYERS Jean (suppléante Mme Comandré), DUFOUR Vincent, FOUQUET Yves (pouvoir à M. Abry), HOUBLIN Gilles (pouvoir à M. Vigouroux), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JOURDAN Brice (pouvoir à M. Perrier), KOTOVTCHIKHINE Michel (pouvoir à Mme Raverdeau), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Boisard), MELLIN Solange (pouvoir à Mme Javon), MICHEL Nathalie, PICARD Christine, REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Grosjean), ROY Daniel, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à M. Rigault), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LHOTE Mireille, PRIGNOT Roger.

Secrétaire de Séance : Jean MASSÉ

OBJET : Subventions au fonctionnement des structures associatives d'accueil Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse

- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 6.2.6, relatif à l'exercice de la compétence Petite Enfance et Enfance-Jeunesse,
- Considérant les conventions d'engagement et de partenariat établies entre les associations gestionnaires de centres de loisirs et de crèches et la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, avec prise d'effet au 01/01/2021 et leurs avenants n°3,
- Considérant la convention d'engagement et de partenariat 01/01/2024 établie entre l'Association LES MARMOTTES (gestionnaire de la micro-crèche de Saint-Fargeau) et la

Délibération n°062/2025

Communauté de communes de Puisaye-Forterre avec prise d'effet au 01/01/2024 et son avenant n°1,

- Vu les demandes de subventions des associations gestionnaires de centres de loisirs et de crèches au titre de l'année 2025,
- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse,
- Sur proposition du 1^{er} Vice-Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :

- Accepte le versement d'une subvention aux associations susmentionnées, selon les modalités de versement des conventions, comme suit :

Structures Enfance-Jeunesse :

- Association RIBAMBELLE (CL – St-Sauveur) : 70 000 €
- Association LES PETITS LAROUSSE (CL– Toucy) : 95 000 €
- Association ENFANCE ET LOISIRS (CL – Prunoy) : 132 000 €
- Centre Social et Culturel (Centre de loisirs – St-Amand) : 101 000 €

Structure Petite-Enfance :

- Association LES MARMOTTES (multi-accueil Bléneau) : 77 120 €
- Association LES BABISOUS (Multi-accueil – Leugny) : 74 874 €
- Association CALINOIRS (multi-accueil Charny-Orée de Puisaye) : 73 468 €
- Centre Social et Culturel (micro-crèche St-Amand) : 50 000 €
- Association PIROUETTE (multi-accueil – Moutiers) : 73 157 €
- Association La Maison des Petits (micro-crèche St-Fargeau) : 41 600 €

Subvention exceptionnelle à la micro-crèche de Saint-Fargeau, dans le cadre de l'obligation de recruter un ETP supplémentaire du fait de la réorganisation de l'accueil :

- Association La Maison des Petits : 6 000 €

La subvention vient en complément des aides versées par la CAF directement à l'association et sera versée au prorata de la dépense réelle, sur présentation des justificatifs.

- Adopte une subvention exceptionnelle pour la micro-crèche de Saint-Fargeau « La Maison des Petits » d'un montant de 6 000 € afin de soutenir l'association « Les Marmottes » dans son obligation de recruter un ETP supplémentaire du fait de la réorganisation de l'accueil.

- Précise que la subvention exceptionnelle pour la micro-crèche de Saint-Fargeau sera versée au prorata de la dépense réelle, sur présentation des justificatifs.

- Adopte les annexes financières aux conventions d'engagement et de partenariat avec les structures associatives d'accueil Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse.

- Dit que les crédits sont prévus au budget 2025.

- Autorise le Président à signer les annexes financières ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président, Jean-Michel RIGAULT

